

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 106

présenté par

Mme Blin, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand,
Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet,
M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray, M. Seitlinger, M. Taite et M. Viry

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ils développent des partenariats avec les établissements scolaires généraux et agricoles ainsi qu'avec les collectivités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'attractivité des formations agricoles est un préalable indispensable au renouvellement des générations.

Dans cet objectif, il apparaît nécessaire de "décloisonner" et d'optimiser le système d'apprentissage en permettant des partenariats avec l'ensemble des établissements scolaires et les collectivités.